



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2022-09-14

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19 rue Gendron, le 14 septembre 2022 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne Sébastien Tremblay
 Lyne Gagnon Jean-Yves Pagé

Monsieur Claude Joubert est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 10 août 2022.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12282 à 12309 au montant de 52 579.37 \$ et les prélèvements numéro 2933 à 2936 et 2938 à 2948 au montant de 14 500.28 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 968.23 \$.
 - 7.2 En septembre des salaires payés pour le mois d'août pour un montant de 6 666.34 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Octroi du contrat de pavage ;
 - 11.2 Adoption du compte de dépenses du maire au montant de 148.22\$;
 - 11.3 Adoption du compte de dépenses de la directrice générale au montant de 127.53 \$;
 - 11.4 Dépôt du rapport annuel 2021 – Transport adapté collectif ;
 - 11.5 Dépôt du plan triennal 2022-2023 à 2024-2025 de la Commission des services scolaires au Cœur des Vallées ;
 - 11.6 Demande de dérogation mineure matricule 0056-34-6131 ;
 - 11.7 Demande de dérogation mineure matricule 9857-00-5618 ;
 - 11.8 Demande de dérogation mineure matricule 9856-09-3081 ;
 - 11.9 Demande de PIIA matricule 9856-09-3081 ;
 - 11.10 Demande de PIIA matricule 9757-90-8313 ;
 - 11.11 Budget – Activité Halloween ;



- 12- **Varia ;**
12.1 Formation de pompier 2023-2024 – Aide financière MRC Papineau ;
12.2 Délégation à la directrice générale – Invitation pour chemin temporaire – réservoir eau potable ;

13- **Questions posées par les membres ;**

14- **Levée de l'assemblée ;**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 27.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers, Marcel Lavergne, Gabriel Rousseau, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur Claude Joubert est absent. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-09-179

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2022**

2022-09-180

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 août 2022 soit adopté et consigné aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Un citoyen s'informe si la municipalité a présentement un règlement en vigueur concernant les périodes allouées pour la tonte de gazon. Le citoyen mentionne qu'il serait intéressant pour tous qu'une politique ou un règlement à cet effet soit élaboré afin de faire en sorte que tous puissent profiter de la quiétude des lieux.

Un citoyen démontre qu'il serait avantageux de créer une identité bien adaptée à la municipalité de Fassett. Le maire confirme que lors du Lac à l'épaule, le dossier de l'image de marque de Fassett a fait partie des discussions et est un des volets que le conseil veut développer dans l'ensemble de ses réalisations.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Déposé pour appréciation auprès du conseil.



- 6.2 Inspecteur municipal
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.3 Directeur des incendies
Déposé pour appréciation auprès du conseil.
- 6.4 Rapport du maire

Le maire tient à remercier les nombreux citoyens présents lors de l'assemblée. Il fait un retour sur la Fête de la Famille qui a eu lieu le 20 août dernier. Un franc succès! Un énorme merci un comité de citoyens chargé des loisirs qui a mené de main de maître le déroulement de l'activité. De plus un grand merci à l'ensemble des commanditaires qui par leur participation, on fait en sorte de permettre à l'organisation de gâter plusieurs de nos citoyens présents.

La persévérance scolaire a également été soulignée lors de cette journée de festivité. En soulignant l'importance de la scolarisation et la valorisation de celle-ci, la municipalité a voulu démontrer à la relève que la communauté est derrière les efforts de la nouvelle génération et qu'elle sera là pour lui apporter son appui. Des prix ont été remis à tous les inscrits, et des certificats honorifiques ont été remis par le député fédéral, Monsieur Stéphane Lauzon. Bravo à nos jeunes pour leur accomplissement!

Le maire mentionne également qu'il y aura un dépôt d'une demande de subvention qui sera faite dans les prochains jours. Cette subvention aiderait la municipalité à assumer l'acquisition d'équipements nécessaires au compostage domestique. Madame la conseillère Lyne Gagnon chapeaute le dossier en collaboration avec le maire.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12282 à 12309 AU MONTANT 52 579.37 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2916 À 2932 et 2937 AU MONTANT DE 14 500.28 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 14 968.23\$

2022-09-181

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12282 à 12309 au montant de 52 579.37 \$ et les prélèvements numéro 2916 à 2932 et 2937 au montant de 14 500.28 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 968.23 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN SEPTEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AOÛT POUR UN MONTANT DE 6 666.34 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2022-09-182

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois d'août au montant de 6 666.34 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.



Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2022-09-183

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

QUE les activités de fonctionnements soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2022-09-184

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les écritures générales soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE

2022-09-185

CONSIDÉRANT que la municipalité à procéder à une invitation afin d'effectuer un pavage correctif de certaines portions de rues ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation, dont voici les résultats :

Asphalte Raymond	12 687.00 \$ plus taxes
9064-1622 Québec Inc.	22 477.00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la dépense est éligible à une subvention PPA-CE pour 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RESOLU

QUE le conseil confirme le contrat à Asphalte Raymond. Le conseil tient à remercier les soumissionnaires de leur intérêt. De plus le conseil demande à la direction générale de déposer en reddition de compte la facture finale pour compensation par la subvention PPA-CE.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE AU MONTANT DE 148.22\$

2022-09-186



CONSIDÉRANT que le maire a déposé son compte de dépenses pour appréciation auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comprend des frais cellulaires pour les derniers mois ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le compte de dépenses du maire au montant de 148.22\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

11.3 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU MONTANT DE 127.53\$

2022-09-187

CONSIDÉRANT que la directrice générale a déposé son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte des frais de déplacement et d'allocation de cellulaire pour les deux derniers mois ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RESOLU

QUE le conseil adopte le compte de dépense de la directrice générale au montant de 127.53\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 – TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF

2022-09-188

CONSIDÉRANT que la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau a déposé ses états financiers de 2021, auprès du conseil pour appréciation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal remercie la Corporation pour son dépôt de ses états financiers de 2021 et en a pris connaissance.

Adoptée à l'unanimité



11.5 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL 2022-2023 À 2024-2025 DE LA COMMISSION DES SERVICES SCOLAIRES AU CŒUR DES VALLÉES

2022-09-189

CONSIDÉRANT que la Commission des services scolaires au Cœur des Vallées a déposé son rôle triennal pour appréciation auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal remercie la Commission des services scolaires au Cœur des Vallées pour le dépôt de son rôle triennal.

Adoptée à l'unanimité

11.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 0056-34-6131

REPORTÉ

11.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 9857-00-5618

REPORTÉ

11.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 9856-09-3081

REPORTÉ

11.9 DEMANDE DE PIIA MATRICULE 9856-09-3081

2022-09-190

CONSIDÉRANT qu'une demande concernant des travaux assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée avec les documents requis par le propriétaire de l'immeuble au 53, rue Principale;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés consistent à peindre de couleur grise l'ensemble des murs extérieurs de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les objectifs et les critères d'évaluation applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soient ceux ci-après décrits :

- Travaux à la résidence;
- Peindre de couleur grise l'ensemble des murs extérieurs de la résidence;

Adoptée à l'unanimité.



11.10 DEMANDE DE PIIA MATRICULE 9757-90-8313

2022-09-191

CONSIDÉRANT qu'une demande concernant des travaux assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée avec les documents requis par le propriétaire de l'immeuble au 3, rue Kemp;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont relatifs à la pose de déclin de vinyle de couleur vert saule sur l'ensemble des murs extérieurs de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les objectifs et les critères d'évaluation applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soient ceux ci-après décrits :

- Travaux à la résidence;
- Pose d'un déclin de vinyle de couleur vert saule sur l'ensemble des murs extérieurs de la résidence;

Adoptée à l'unanimité

11.11 BUDGET – ACTIVITÉ HALLOWEEN

2022-09-192

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs propose de souligner l'Halloween cette année, soit le 31 octobre, en accueillant les enfants de la municipalité par une porte ouverte à la porte d'entrée du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, des friandises seraient offertes aux personnes présentes ;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs souhaite également décorer certains endroits afin de souligner l'automne et cet événement ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal désire octroyer un budget maximum de 200.00\$ afin de pouvoir décorer les endroits sélectionnés par le comité, en plus d'offrir des friandises, à la porte d'entrée du bureau municipal.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

12.1 FORMATION DE POMPIER 2023-2024 – AIDE FINANCIÈRE MRC PAPINEAU

2022-09-193



CONSIDÉRANT que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'une service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires et à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fasset désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fasset prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 et un pompier pour le programme ONU (Officier non urbain)

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité public par l'intermédiaire de la MRC de Papineau, en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Fasset présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande de à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

12.2 DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – INVITATION POUR CHEMIN TEMPORAIRE – RÉSERVOIR EAU POTABLE

2022-09-194

CONSIDÉRANT que pour effectuer l'installation d'un débitmètre au bassin d'eau potable, un chemin temporaire devra être construit ;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Jeffrey Desjardins offre le service pour une somme de 5 100.00\$ plus taxes applicables, et que la procédure de construction permette à la municipalité de réutiliser une grande partie du matériel pour d'autres projets ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre des entreprises Jeffrey Desjardins au montant de 5 100.00\$ plus taxes applicables. Le conseil demande également à la direction générale de présenter ladite facture lors de la reddition de compte pour la TECQ 2019-2023.



Adoptée à l'unanimité

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-195

IL EST PROPOSÉ PAR MONSEIUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU ET
RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière

